DOCUMENT CADRE
Reconnaissance du parcours et conditions d'usage de la référence V2C

✧ Préambule

Ce document a pour vocation de clarifier les conditions dans lesquelles une personne peut se référer à la **Voie 2 la Conscience (V2C)** dans son parcours personnel, thérapeutique ou professionnel.

Il ne vise ni à contraindre, ni à limiter la liberté de chacun, mais à garantir une **cohérence, une éthique et un respect des cadres transmis**.

✧ Liberté de cheminement

Chacun est libre de poursuivre sa route :

- avec d'autres thérapeutes,
- d'autres enseignants,
- ou dans tout autre cadre.

La V2C ne s'oppose en rien à cette liberté.

✧ Condition de reconnaissance du parcours V2C

Seules les personnes ayant été **au terme complet du processus de "bien finir"**, et ayant reçu une **attestation officielle**, peuvent se présenter comme :

ancienne élève ou ancien patient de la Voie 2 la Conscience

Cette attestation valide que :

- le processus de clôture a été réalisé,
- les étapes nécessaires ont été traversées,
- la relation a été finalisée dans le respect du cadre.

✧ Cadre de non-reconnaissance

En l'absence de ce processus et de cette attestation :

- la V2C **ne valide pas** le fait de se présenter comme issu de ses accompagnements,
- la V2C **ne reconnaît pas** cette affiliation comme complète ou intégrée.

La Voie 2 la Conscience – Domoïna RAMIADANA – 07 64 20 15 24 – serviceclientsv2c@gmail.com
©2025 Association Un Tout - Tous droits réservés dans tous les pays.

Il est donc demandé de ne pas utiliser la V2C comme cadre de référence dans sa présentation, notamment auprès des référents ou des espaces dans lesquels vous avez été introduits.

✧ Responsabilité et justesse

Clôturer un accompagnement de plusieurs années ne peut être réduit à quelques échanges ou à une décision unilatérale.

Le processus de “bien finir” existe précisément pour :

- intégrer ce qui a été vécu,
- éviter les confusions,
- respecter les lois de transformation et de transmission.

Ne pas reconnaître cela crée des distorsions dans la manière de se positionner.

✧ Possibilité de réintégrer le processus

Les personnes ayant été en pause ou n’ayant pas finalisé ce processus peuvent, si elles le souhaitent, **revenir dans le cadre du “bien finir”**.

Ce temps peut alors devenir une véritable étape de passage, un **pas sage** dans la continuité de leur chemin.

✧ Position de la V2C

La Voie 2 la Conscience, en tant que cadre structuré,
porte la responsabilité de :

- préserver l’intégrité de ce qui est transmis,
- ne pas laisser s’installer de confusion,
- maintenir une cohérence entre expérience vécue et positionnement déclaré.

✧ Conclusion

Ce document invite chacun à se positionner avec clarté, responsabilité et conscience.

Il ne s’agit pas d’un contrôle, mais d’un rappel simple : ce qui est nommé doit être en ORDRE-ÉQUILIBRE- HARMONIE des Principes et des Lois du Vivant.

La Voie 2 la Conscience – Domoïna RAMIADANA – 07 64 20 15 24 – serviceclientsv2c@gmail.com
©2025 Association Un Tout - Tous droits réservés dans tous les pays.

Domoïna Ramiadana
La Voie 2 la Conscience

Ce document est issu de la Voie 2 la Conscience (V2C) et s'inscrit dans la lignée initiatique à laquelle s'aligne Domoina Ramiadana. Il est protégé au titre de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou inspiration, même partielle, sans nommer explicitement sa source, constitue une transgression légale. Nul n'est censé ignorer la loi — même lorsqu'on nomme sa source, cela reste un minimum.

©2025 Association Un Tout - Tous droits réservés dans tous les pays.